

# LA PRESSE EN REVUE...



**VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2014**

## SOMMAIRE

- 1) Le jour du Seigneur ?!
- 2) La déflation s'installe en France...
- 3) Le harcèlement !
- 4) La baisse des prix : un mirage
- 5) Le piège tendu par Valls à...
- 6) Macron pour mieux exploiter...



Gérard Diez La Presse en Revue

## I) Travailler le dimanche : oui, mais avec quelles compensations ?



Selon le ministre de l'Economie, 30% des Français travaillent déjà le dimanche, au moins occasionnellement. (VALINCO/SIPA)



Renaud Février

"Le principe de la compensation sera partout présent dans la loi", assure le ministre de l'Economie Emmanuel Macron. Explications.



Selon le ministre de l'Economie, 30% des Français travaillent déjà le dimanche, au moins occasionnellement. (VALINCO/SIPA)

Le gouvernement français a présenté mercredi 10 décembre le projet de loi Macron, un texte très attendu sur lequel l'exécutif compte pour "déverrouiller l'économie française". Touchant à des thèmes aussi divers que les professions juridiques, l'épargne salariale ou la cession de participations de l'Etat, le projet de loi "pour la croissance et l'activité" souhaite également étendre le travail du dimanche. Une mesure déjà décriée par une partie de la majorité de gauche et plusieurs syndicats de salariés.

Concrètement, le texte autorisera les maires à accorder non plus 5 mais 12 dimanches dans l'année pour l'ouverture des commerces. Sur proposition des édiles - ou des préfets dans certains cas -, l'ouverture des commerces en zones touristiques et commerciales sera également simplifiée. Les commerces d'une dizaine de grandes gares seront aussi autorisés à ouvrir le dimanche.

Travailler le dimanche ne rebute pas tout le monde. Encore faut-il savoir à quelle hauteur cet effort sera compensé.

### Ce que dit la loi

Le projet de loi prévoit que "l'ouverture dominicale devra faire l'objet d'un accord majoritaire des salariés, et l'objet d'une compensation, salariale et de repos". Le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, a jugé nécessaire d'insister ce matin : "Le principe de la compensation sera partout présent dans la loi",

regrettant qu'actuellement "ce n'est pas obligatoire dans les 600 zones touristiques existantes".



Emmanuel Macron ✓ @EmmanuelMacron  
Il faut simplifier le travail le dimanche et en soirée à trois conditions : volontariat, accord majoritaire et compensation de salaire.

### Des entreprises pourront-elles déroger ?

Le projet de loi, tel qu'on peut actuellement le lire sur le site du gouvernement, précise néanmoins que ces compensations, en salaire et en jour de repos, s'appliqueront "dans tous les cas, en particulier pour les entreprises de plus de 11 salariés". Une phrase un peu ambiguë, qui pourrait laisser penser que le gouvernement souhaiterait exonérer les plus petites entreprises de toute compensation.

Selon des informations du "Figaro", Emmanuel Macron pourrait même dispenser de compensations salariales les entreprises de moins de 20 salariés autorisées à ouvrir le dimanche. Une mesure qui n'était toutefois pas encore complètement arbitrée, selon "Les Echos", le PS demandant, de son côté, que "la compensation salariale demeure la règle pour toutes les entreprises de plus de 10 salariés".

Au final, selon Europe 1, le gouvernement pourrait choisir de loger toutes les entreprises "à la même enseigne". Il aurait abandonné l'idée d'un seuil et la règle s'appliquerait "à tous les magasins, quelle que soit leur taille". Les magasins devraient avoir jusqu'à trois ans après la promulgation de la loi pour mettre en vigueur ces compensations financières, négociées avec les salariés.

Le ministre n'a pas précisé pour l'heure ce qu'il adviendra des petites entreprises présentes dans les 600 zones touristiques qui, actuellement, ne proposent aucune compensation salariale.

### La règle générale : un salaire doublé le dimanche ?

Le projet de loi impose une compensation mais ne fixe pas sa valeur et renvoie aux accords majoritaires (de branches, d'entreprises, etc.) pour la fixer. Faut-il escompter 50% de salaire en plus, soit un salaire et demi pour chaque dimanche travaillé ? Ou un salaire doublé, soit 100% de son salaire en plus ?

Actuellement, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, chaque salarié privé de repos dominical (lors des 5 dimanches existants aujourd'hui) perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normale.

Ce doublement est également obligatoire lorsque la fermeture de l'établissement est considérée comme préjudiciable au public ou lorsque l'établissement concerné se situe dans un Puce (Périmètre d'usage de consommation exceptionnel, qui concerne les régions parisienne, marseillaise et lilloise).

Dans le cadre du projet de loi Macron, le secrétaire d'Etat au Budget Christian Eckert a estimé que "le doublement du salaire" des salariés concernés paraissait "être le socle à partir duquel on peut discuter". En l'absence d'accord, le gouvernement préconisera donc une majoration d'office de 100 % du salaire.

### **Dans les faits, des accords moins favorables**

Dans le texte de loi, rien n'indique toutefois que le doublement sera contraignant, puisque seule la notion de compensation est obligatoire. Autrement dit, les futurs accords pourront convenir de compensations moins favorables. Comme c'est le cas dans certaines entreprises ayant déjà recours au travail le dimanche.

En effet, des secteurs entiers de l'économie ne doublent pas les salaires dominicaux et rien ne dit qu'ils devront rediscuter les conventions collectives et les accords. A commencer par le tourisme, la restauration et le commerce alimentaire, dont les règles sont détaillées par "Droit-finances.net".

### **Tourisme**

La Convention collective nationale des organismes de tourisme prévoit un système tout particulier : les salariés travaillant souvent le dimanche (plus de 8 dimanches par an) touchent une compensation de 50% de leur salaire et ont droit à un repos équivalent aux heures travaillées. A l'inverse, les salariés travaillant 8 dimanches par an ou moins doivent choisir entre le paiement d'une compensation de 50% ou une récupération de 150% des heures travaillées (3 heures récupérées pour 2 heures travaillées).

### **Restauration**

Dans le secteur de la restauration, les heures travaillées le dimanche ne font en principe l'objet d'aucune contrepartie tant en terme de salaire que de repos compensateur, explique "Droit-finances.net". Toutefois, un texte signé par les partenaires sociaux ou une décision de l'employeur peuvent prévoir une éventuelle majoration des heures ou une compensation en repos.

### **Commerce alimentaire**

Les commerces alimentaires de détail (épicerie, boucherie, charcuterie, fromagerie...), peuvent ouvrir jusqu'à 13 heures le dimanche. La convention collective du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire prévoit actuellement que : "Les salariés qui travaillent habituellement le dimanche ne bénéficiant pas de 3 demi-journées de repos consécutives dans la semaine ont droit à une majoration de leur salaire horaire de base de 20% pour chaque heure de travail effectuée ce jour-là."

A l'inverse, "les salariés qui travaillent le dimanche de façon occasionnelle ont droit à une majoration égale à 100 % du salaire horaire".

[nouvelesobs.com](http://nouvelesobs.com)-Renaud Février

[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)

## II) La France en route vers la déflation ?

Dominique ALBERTINI



Le siège de la Banque centrale européenne à Francfort. Pour contrer la menace déflationniste, Mario Draghi a baissé les taux d'intérêt à leur plus bas historique, sans pour autant enrayer le phénomène. (Photo Daniel Roland.AFP)

### **L'indice des prix a enregistré une nouvelle baisse en novembre, renforçant la perspective d'un scénario dépressif dans l'Hexagone et au-delà.**

Ce n'est pas encore une réalité, plutôt une sorte de spectre planant au-dessus de l'économie européenne. Mais la menace déflationniste se précise. Publié jeudi par l'Insee, l'indice des prix à la consommation pour le mois de novembre enregistre une nouvelle baisse - prolongeant la tendance des mois précédents, et faisant écho à des statistiques similaires dans les autres pays de la zone euro. Une aubaine pour les consommateurs ? Non, plutôt les prémices d'un scénario catastrophe qui inquiète tous les dirigeants en Europe et ailleurs.

### **Quels sont les chiffres ?**

Selon l'Insee, l'indice des prix à la consommation a baissé de 0,2% en novembre. Sur un an, il affiche une modeste hausse de 0,3%. Cette

stagnation concerne la plupart des catégories de prix : produits manufacturés (-1,2% sur un an), alimentation (-0,2%), énergie (-1,1%)... Seuls les services enregistrent une hausse (+1,5%).

L'étude de l'Insee relève même un petit événement : la première baisse de «l'inflation sous-jacente» enregistrée depuis la création de cet indice, en 1990. Celui-ci «permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix», explique l'institut. Il retranche en effet du calcul les effets de la fiscalité, ainsi que les biens et services dont les prix sont contrôlés par l'Etat ou qui présentent une forte volatilité - comme ceux de l'énergie ou des produits frais, largement fixés au niveau mondial. Résultat ? L'inflation sous-jacente recule de 0,1% sur un mois, et de 0,2% sur un an.

### **Pourquoi est-ce inquiétant ?**

A première vue, cette relative stabilité des prix a

de quoi réjouir les consommateurs. En réalité, elle renforce le risque pour l'économie française de tomber en déflation - c'est-à-dire dans une diminution générale et durable des prix. «Voilà déjà un moment que nous sommes en "désinflation", c'est-à-dire face à une inflation positive mais très ralentie, explique Mathieu Plane, économiste à l'OFCE. La déflation commencera lorsque l'évolution des prix sera négative sur une période significative. Il peut y avoir une bonne déflation : celle qui touche un certain nombre de produits importés, comme le pétrole. Mais celle vers laquelle nous nous dirigeons reflète avant tout une économie en stagnation, et des ajustements à la baisse sur les salaires et l'emploi.»

Selon l'économiste, la baisse des prix est liée aux politiques de rigueur budgétaire pratiquées en France et en Europe, et à la sous-activité que connaissent actuellement les entreprises. «Le niveau de chômage élevé pèse sur les salaires, explique Plane. A cause de la faiblesse de la demande, les entreprises baissent leurs prix pour récupérer des parts de marché. Mais c'est une mécanique dangereuse : pour préserver leurs marges, elles vont en effet avoir tendance à réduire les salaires ou leurs effectifs.» Qui plus est, la baisse des prix peut également inciter les consommateurs comme les entreprises à reporter à plus tard leurs investissements, en espérant payer encore moins cher dans l'avenir - avec les conséquences que l'on imagine sur l'activité.

Pour l'ensemble de la zone euro, la hausse des prix n'a été que de 0,3% en novembre. Et ce chiffre recouvre des situations plus préoccupantes encore : pour l'Espagne, novembre a été le cinquième mois consécutif de recul des prix. De son côté, l'Allemagne connaissait sa plus faible hausse de l'inflation depuis près de cinq ans (0,6%). Déjà éprouvé par le Japon, le scénario déflationniste préoccupe donc tous les responsables : du président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker à celui de la Banque centrale européenne, Mario Draghi; en passant par les personnalités politiques nationales, telles que la députée socialiste Karine Berger.



Karine Berger ✓ @Karine\_Berger  
Inflation sous jacente négative. La lutte contre la déflation doit être, désormais, notre priorité absolue. Au niveau européen et national.

## Quelles solutions ?

La prescription habituelle face au risque de

déflation est une politique économique plus expansive. Mais la marge de manœuvre des Etats paraît réduite. «La France ne peut pas faire beaucoup plus de ce qu'elle fait déjà, juge Mathieu Plane. Les salaires résistent plutôt bien, les taux de marges des entreprises sont bas. Etre le seul pays en Europe à pratiquer la relance serait voué à l'échec.» En revanche, assise sur ses excédents budgétaire et commercial, l'Allemagne pourrait se voir prier de contribuer davantage à la relance de l'activité dans la zone euro. Une relance que la Commission européenne veut aussi encourager : elle a annoncé fin novembre un plan d'investissement de 300 milliards d'euros - l'essentiel de cette somme provenant d'emprunts sur les marchés.

De la part de la Banque centrale européenne (BCE), enfin, la croisade antidéflation s'est traduite par une large ouverture du robinet à liquidités. En septembre, le taux d'emprunt des banques auprès de la BCE a été abaissé à son plus bas niveau historique, 0,05%. Problème : si ce taux quasi nul échoue à relancer le crédit, Mario Draghi pourrait se retrouver à court de solutions. A moins de briser un tabou, et de lancer un programme de rachat de dettes nationales. Une pratique officiellement interdite, mais que le président de la BCE a semblé envisager à mots couverts le mois dernier.

liberation.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

### III) Harcèlement chez France Télécom : après la direction, de nouveaux cadres mis en examen

LE MONDE | Par Emeline Cazi



Sur les lieux de l'immolation par le feu d'un salarié de France Télécom, à Mérignac (Gironde), le 26 avril 2011. Patrick Bernard/AFP

« Tu pars quand ? Tu pars quand ? » Cette question devenue rengaine a été le cauchemar de nombreux salariés de France Télécom entre 2006 et 2009. A l'époque, celle du plan stratégique Next (nouvelle expérience des Télécom) qui vise à réduire les coûts et surtout les effectifs, l'obsession de faire partir des salariés prime sur la vente de téléphones. Moins 22 000 en trois ans, exige Didier Lombard, le patron, sinon il fera les départs « par la fenêtre ou par la porte ».

Sur les 110 000 salariés que compte alors l'entreprise, cela représente une personne sur cinq. Aucun service n'est épargné. Les chefs de service désignent des « volontaires » et les poussent dehors. Tous les moyens sont bons. La pression en fait craquer plus d'un. En trois ans, soixante personnes mettent fin à leurs jours.

En juillet 2012, France Télécom et ses trois principaux dirigeants – Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot – sont mis en examen pour « harcèlement moral ». L'enquête est sur le point d'être bouclée, mais les juges Pascal Gand et Aurélie Reymond étendent les poursuites à quatre autres dirigeants dont le comportement a pu avoir un impact sur le calvaire subi par les salariés.

#### « Le mal banalisé »

Mardi 9 décembre, Nathalie Boulanger, ex-directrice des actions territoriales, a été mise en examen pour « complicité de harcèlement moral

Le lendemain, c'est au tour de l'ancien directeur territorial de l'est de la France, Jacques Moulin, d'être mis en examen pour les mêmes faits. Jeudi 11 et vendredi 12 décembre, deux autres managers devaient être convoqués et s'expliquer sur la pression subie par les salariés. Ces auditions terminées, les magistrats devraient signifier la fin de l'instruction. Contactés, les avocats du dossier n'ont pas répondu aux appels du Monde.

La mise en cause directe et personnelle des plus hauts dirigeants d'une entreprise du CAC 40 pour des faits de « harcèlement moral » est une première dans un dossier de santé publique en France. Elle est le reflet d'une époque, où dans un contexte de « guerre économique », au nom de la survie de l'entreprise, l'éthique et la morale sont laissées de côté et « le mal banalisé », explique le psychanalyste Christophe Dejours, spécialiste de la souffrance au travail. Chez France Télécom, là où la proportion de fonctionnaires (75 %) rend les licenciements quasi impossibles, le harcèlement psychologique est érigé en méthode.

Nathalie Boulanger est une femme « énergique, tenace, dotée d'une volonté d'aboutir, ce qui peut générer parfois des excès et des impacts collatéraux notamment dans des contextes difficiles », raconte Philippe Andres, un cadre dirigeant, dans l'épais dossier dont Le Monde a pris connaissance. Elle est selon lui « une figure emblématique du mode de gestion à la Louis-Pierre Wenes ».

Entre 2006 et 2008, elle travaille sous les ordres du bras droit de Didier Lombard, réputé « brutal » et adepte de la théorie « se soumettre ou se démettre ». Mme Boulanger n'a joué aucun rôle dans l'élaboration du plan Next, assure-t-elle. C'est elle, en revanche, qui réceptionnait chaque mois les tableaux de réduction d'effectifs.

« Les sorties définitives du groupe ont toutes été faites sur la base du volontariat », insiste-t-elle auprès des enquêteurs. Est-ce pour cela que tous les lundis, en comité de direction, on organisait un « exercice managérial » pour apprendre à convaincre les « CFC [les plus de 55 ans] réfractaires » à partir ? Est-ce pour cela aussi que sont recrutés des consultants extérieurs pour « booster la mise en mouvement » des « salariés inactifs » ?

#### « Climat de violence »

La direction territoriale Est que dirige Jacques Moulin à l'époque a été l'une des plus exposées à la pression. Après plusieurs alertes laissées sans suite, les médecins du travail ont fait bloc pour interpellier des dirigeants qui refusaient de voir le mal être des salariés. Fin 2009, ils déplorent qu'il n'y ait toujours rien eu de mis en place alors qu'« un climat de violence persiste à ce jour (...) et a des effets délétères sur la santé mentale et physique des salariés ». Excédés par l'absence de réaction, des médecins ont fini par démissionner.

On a souvent désigné les chefs de service comme responsables du malaise des salariés. Certains ont fait du zèle en dégradant volontairement les conditions de travail de leurs équipes. Mais selon Jean-Daniel Lallemand, un « ancien cadre dit dirigeant » désormais à la retraite « le harcèlement moral n'est pas la faute des petits chefs au niveau local mais des grands chefs. Il y a une attitude généralisée qui part du sommet » .

« Notre directeur France [Louis-Pierre Wenes] était clairement dans la brutalité, dans son mode d'expression, confirme Dominique Pommat, cadre à Grenoble (Isère). Il fallait « secouer le prunier », « ne pas laisser le confort s'installer ». Effectivement, ce type de discours libère les gens qui sont en dessous. Nous étions devenus une boîte américaine, trop obéissante (...) et tout le monde marchait dans le même sens » .  
« Rapport d'étonnement »

Le nez dans les courbes et les tableaux, le « top management » n'a pas eu « conscience de la violence de ce que cela pouvait représenter pour certains salariés sur le terrain », confirme le cabinet Technologia, spécialiste du stress au travail et auteur d'un rapport de plus de 200 pages sur les conditions de travail chez France Télécom.

Des alertes ont pourtant été lancées. A combien de reprises les syndicats sont-ils intervenus ? Nouveau dans l'entreprise, Géraud de Chanterac, directeur grands comptes, a rédigé « un rapport d'étonnement » sur certaines pratiques « choquantes » observées en 2009, après six mois passés dans l'entreprise. La manière par exemple « qui consiste à annoncer à un collaborateur (...) que l'on souhaite son départ de l'entité et à partir de là qu'on lui retire la plupart de ses attributions, (...) puis que l'on intègre son successeur alors qu'il est encore là (...). Sans être un grand utopiste, comment admettre une telle chose dans un groupe de 200 000 salariés ! » .

Ce que ne mesurait pas M.de Chanterac, c'est que nombre de cadres ont agi en connaissance de cause. A l'école du management, on leur avait décrit les phases de déni et de colère par lesquelles passeraient les salariés. La plupart finiraient par accepter. D'autres resteraient sur le bord du chemin, on n'y pouvait rien. L'époque où la maison recasait tout le monde est révolue.

Emeline Cazi  
Journaliste au Monde

lemonde.fr

## IV) Pourquoi les Français ne ressentent pas la baisse des prix

Par Laurent Martinet

L'inflation sous-jacente calculée par l'Insee est entrée en territoire négatif pour la première fois depuis 1990. Cette baisse des prix sur un ensemble de produits reste inaperçue par les Français. Explications.



"Dans l'alimentaire les prix n'ont baissé que de 1%. Ça ne se voit pas." -  
REUTERS/Bernadett Szabo

C'est un petit pas de plus vers la "terrifiante" déflation. L'inflation dite sous-jacente est "négative pour la première fois depuis 1990", annonce l'Insee. Elle s'établit à - 0,2% par rapport à novembre 2013. Pour la calculer, l'Insee exclut les prix soumis à l'intervention de l'Etat (électricité, gaz, tabac...) et les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais, produits laitiers, viandes, fleurs et plantes,...). Avantage, cet indicateur dégage une tendance de fond, selon l'institut. En l'occurrence, un marché où l'offre est excédentaire et la demande insuffisante, augurant d'une possibilité de baisse globale des prix dans les prochains mois.

## Confiance des ménages en panne

Pour les Français pourtant, la vie semble toujours aussi chère. L'indice de confiance des ménages de l'Insee, qui mesure notamment leur capacité financière ressentie, a gagné deux points en novembre, mais il reste en-dessous de la moyenne. Leur pouvoir d'achat stagne. Où sont donc ces prix en baisse?

"Les indices de l'Insee sont calculés à partir d'un panier de biens", explique à L'Expansion l'économiste de l'OFCE Zakaria Babutsidze. "Le prix moyen de ce panier peut être en baisse sans que tous les produits qui le composent soit en baisse." En l'occurrence, les biens qui rentrent dans le panier de l'inflation sous-jacente sont notamment les produits manufacturés, en baisse de 1,2% sur un an. Parmi eux, les équipements audiovisuels, photographiques et informatiques qui ont perdu 7,3%. Les appareils ménagers, eux, sont à -2,5%. Les jeux et jouets, à -1,6%. "L'indice des prix prend en compte la baisse de certains produits, en particulier les ordinateurs et l'électroménager. Certes, nous n'achetons pas tous les ans une machine à laver ou un réfrigérateur, mais le jour où nous l'achetons, nous bénéficions effectivement d'une baisse", explique l'Insee sur son site.

## Pas de hausse du pouvoir d'achat

Donc pas de baisse ressentie sur des achats ponctuels de matériels manufacturés, tandis que des produits de consommation courante baissent peu ou augmentent: le fameux exemple du petit noir au bar. "L'alimentaire a perdu 0,2% sur un an, mais cela ne se voit pas", relève pour L'Expansion l'économiste Pascale Hébel, du Crédoc, "d'autant qu'on perçoit bien plus les hausses de prix que les baisses". A quoi s'ajoutent les dépenses préengagées des ménages, note Le Monde. Loyer, assurance, factures de services divers liés au logement, frais de cantine, leur montant fixé par contrat ne baisse pas, et leur part dans la consommation des ménages est passée de 15% à 34% en cinquante ans.

Mais le pouvoir d'achat, au moins, ne se ressent-il pas de la baisse des prix de certains produits? "Le pouvoir d'achat ne peut pas progresser tant que le chômage augmente", explique Pascale Hébel. "Même si certains prix baissent, il y a des gens qui perdent beaucoup de revenus dans les ménages. Ce à quoi il faut aussi ajouter les hausses d'impôts." Cette baisse partielle des prix reste donc encore invisible. Peut-être vaut-il mieux s'en réjouir. Si elle se confirmait, tous les

tous les prix seraient tirés vers le bas, les salaires seraient comprimés, et les entreprises mettraient la clé sous la porte. Dans une économie en bonne santé, les prix augmentent de 2%, selon les critères de la Banque centrale européenne.

lexpansion.lexpress.fr

## V) Au PS, des proches de Valls et de Royal proposent que Martine Aubry soit tête de liste aux régionales dans le Nord pour contrer Marine Le Pen



Martine Aubry. © Reuters.



Sébastien Tronche  
sebastien.tronche@europel.fr

Martine Aubry a gentiment perturbé la communication du gouvernement et de la majorité sur la loi Macron. Elle avait prévenu François Hollande, elle l'a fait.

Mais si elle veut peser, certains dans la majorité ont une proposition pour la maire de Lille : qu'elle se lance aux régionales. Dans la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, elle pourrait partir au front contre Marine Le Pen.

C'est ce que suggère, auprès du Lab, un parlementaire proche de Manuel Valls. Qui confie :

*“ On a besoin d'elle dans le Nord. C'est la seule à pouvoir y aller. Beaucoup de collègues pensent qu'elle est la meilleure candidate.*

Et ce même proche du Premier ministre d'ajouter :

*“ Prendre ses responsabilités, c'est à tous les niveaux. La seule à même de garder la région à gauche, c'est elle. Il faut qu'elle y aille.*

Les régionales seront, comme les départementales ainsi que l'ensemble des élections intermédiaires depuis 2012, délicates pour la majorité. Et le Front national pourrait ravir plusieurs régions dont celle-là, terre d'élection de Marine Le Pen, qui n'a pas encore tranché quant à une éventuelle candidature.

Dans Le Canard Enchaîné du 10 décembre, le député et ancien ministre Guillaume Garot, un proche de Ségolène Royal, - qui confirme au Lab ses propos - ne disait pas autre chose :

*“ Si Martine veut vraiment se rendre incontournable, elle devrait aller aux régionales comme tête de liste dans la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Elle s'investirait ainsi dans le combat anti-FN. Elle mènerait un combat frontal contre Marine Le Pen. Si elle gagnait l'élection, elle pourrait la fragiliser, voire lui barrer la route avant 2017.*

Après du Lab, le député PS ajoute :

*“ Si Marine Le Pen est candidate, il faut une candidature socialiste de poids. Aucun combat n'est perdu ou gagné d'avance. C'est la politique que d'aller au combat. Il faut tout faire pour réduire l'influence du FN avant 2017.*

A l'inverse, si elle perdait, ce serait la maire de Lille qui en sortirait fragilisée. Ce qui ne serait pas pour déplaire à ses opposants au sein du PS. L'idée d'une telle candidature, émanant d'un camp pas franchement amical envers l'ancienne patronne du PS, pourrait aussi ressembler à un piège tendu à celle qui s'oppose de plus en plus frontalement à François Hollande et Manuel Valls.

europel.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

## VI) Pierre Laurent à Emmanuel Macron : "Votre loi est une loi pour la liberté d'exploiter"

Fabrice Savel

**Aujourd'hui au Sénat, Pierre Laurent, sénateur de Paris, secrétaire national du PCF, a interpellé le ministre de l'Economie . Il a appelé tous les sénateurs de gauche à faire échouer la loi Macron.**



C'est une journée de combat pour le secrétaire national du PCF, Pierre Laurent, sénateur de Paris. Après avoir tenu un face-à-face avec le président du Mdef, Pierre Gattaz à l'Humanité, il a interpellé Emmanuel Macron, ministre de l'économie au Sénat.

Pierre Laurent n'a pas mâché ses mots pour dénoncer la "loi Macron" : Pourquoi une loi fourre-tout , sur laquelle d' ailleurs le Conseil d'Etat émet des réserves importantes, qui n'a en fait qu'un seul fil conducteur : la dérèglementation du code du travail et de la régulation publique . Pourquoi plus d'asservissement encore des salariés aux exigences patronales avec la généralisation du travail du soir et du dimanche , car, vous le savez bien, le volontariat c'est de la blague? Pourquoi libéraliser le transport en autocars contre le développement des petites lignes ferroviaires ? Pourquoi, alors que la rente autoroutière engraisse les grands concessionnaires du BTP depuis la privatisation, ne pas renationaliser les autoroutes ? Pourquoi privatiser les aéroports de Nice et Lyon après celui de Toulouse , et nos entreprises de défense GIAT et Nexter ? Je vous le dis, votre loi va diviser la France , les travailleurs, la gauche. Vous poursuivez sur la voie du reniement. Si vous continuez à trahir ainsi les électeurs, cela aura des conséquences graves

dans tous les rendez-vous électoraux à venir.  
(...) J'appelle tous les sénateurs de gauche, tous ceux qui ont l' égalité au cœur à ne pas accepter ce énième recul de civilisation . Après l'échec du CICE, du crédit impôt recherche , je vous dis arrêtez le massacre . Vous subventionnez les patrons à coup de milliards d'euros , et le MEDEF crache dans la soupe (...) Monsieur le ministre, je vous demande d' entendre la colère qui monte déjà dans toute la gauche et dans le monde syndical. Retirez votre projet de loi avant qu'il ne soit trop tard."

humanite.fr

**A Suivre...**  
**La Presse en Revue**